

## I – BILAN SYNTHÉTIQUE ANNÉE 2021

### 1° - Programme général d'activités

Les principaux indicateurs pour l'année 2021 sont les suivants :

- **Communication web et réseaux sociaux** : 289 visites par jour du site internet (contre 230 visites en 2020 et sur un objectif de 200) et 70 visites par jour du site de l'EIE (objectif : 90), 4 470 abonnés aux réseaux sociaux (contre 2 999 en 2020 – objectif : 4500), 11 newsletters envoyées,
- **Événementiels** : 1727 personnes touchées (contre 1 294 personnes en 2020) touchées pour 48 actions de sensibilisation (contre 28 en 2020 en raison de la crise sanitaire) ; objectif toutefois non atteint sur le présentiel en raison de la crise sanitaire,
- **Déclics énergie** : 137 foyers inscrits à la 11ème édition (objectif fixé à 150) contre 95 la précédente, pour une moyenne de 9 % d'économie d'énergie cette dernière saison de chauffe (contre 12% l'année précédente),
- **Défi class'énergie** : 12 classes d'écoles primaires accompagnées en 2020-2021, soit 300 élèves, ainsi que 2 collèges accompagnés (sur un objectif de 6) ; les objectifs ne sont pas atteints malgré un fort investissement de l'ALEC, notamment en raison de la crise,
- **Espace Info Energie** : 8 714 actes d'information (stable malgré la crise) et 860 actes de conseils personnalisés, 79 nouvelles copropriétés conseillées jusqu'à l'audit contre 119 l'an dernier à la même époque (ces actions pouvant alors déboucher sur celles de la plateforme Ecoréno'v) et 62 nouvelles copropriétés accompagnées jusqu'à la maîtrise d'œuvre,
- **Accompagnement des communes** : 4 communes mobilisées sur Cit'ergie ou Climat Pratic (sur un objectif de 10) (contre 4 accompagnements à la mise en œuvre des plans climat communaux en 2020 et 9 en 2019),
- **45 conseils hotline aux acteurs de la maîtrise d'œuvre** pour les référentiels de construction durable et 11 opérations d'aménagement,
- 21 dossiers de **demande de subventions instruits en provenance des bailleurs sociaux** et 31 conseils hotline,
- **Prime éco-chaleur** : 41 nouveaux projets qualifiés, 38 projets accompagnés, 7 projets déposés (demande d'aide d'investissement).

### 2° - Plateforme Ecoréno'v

La montée en charge de la plateforme Ecoréno'v, depuis son lancement en 2015, s'est traduite par plusieurs résultats significatifs. Notamment, au 31 décembre 2021, plus de 18 310 logements ont été financés par la Métropole pour des travaux ou des audits énergétiques Ecoréno'v.

Cette action se traduit en 2021 par :

- La production de fiches de site et de newsletters,
- L'instruction technique des demandes de subventions adressées à la Métropole qui ont été en forte montée en charge sauf pour les travaux en copropriété en raison de la crise sanitaire :
  - En maison : 130 instructions d'audits en maison en 2021 contre 58 en 2020, 7 instruction maîtrise d'œuvre (nouveau 2021), 65 instructions de travaux en maison contre 28 en 2020 ;
  - En copropriété : 44 instructions d'audit en copropriété contre 13 en 2020, 20 instructions maîtrise d'œuvre (nouveau), 9 instructions de travaux en copropriété en 2021 contre 26 en 2020,
- La contribution à l'évolution d'Ecoréno'v (délibération en mars 2021) à la fois par le biais de fiches thématiques évaluatives mais également par des propositions concrètes d'amélioration des process et des règlements d'aides financières de la Métropole (biosourcés, confort d'été, végétalisation, réemploi, etc.).
- La poursuite du travail mené avec les distributeurs d'énergie pour construire la méthodologie de transmission des données de consommation avant/après travaux,
- L'animation de la filière professionnelle, en complément de la Métropole, autant dans le champ de la copropriété (syndics, architectes, bureaux d'études techniques et maîtres d'œuvre, banques, etc.), qu'auprès des acteurs qui interviennent plus directement dans le champ de la maison individuelle (fournisseurs de matériaux, architectes, fédérations du bâtiment, banques, etc.),

- La poursuite du partenariat fructueux avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole pour orienter qualitativement les porteurs de projet au regard des enjeux architecturaux,
- L'utilisation de l'outil cart@ds pour l'instruction des demandes de subvention et le suivi des projets,
- La participation de l'ALEC aux instances de gouvernance de la plateforme (internes à la Métropole, ou externes, avec financeurs ou partenaires).

### **3° - Animation du fonds air-bois**

Depuis septembre 2017, la Métropole a mis en place une aide financière aux particuliers pour le remplacement de leurs cheminées à foyer fermé non performant ou à foyer ouvert : la prime air-bois. Par ailleurs, l'ALEC a participé à la gouvernance de ce dispositif d'aides, y compris sur le plan de l'animation auprès des professionnels, des communes et du grand public selon 3 axes :

- axe 1 : gouvernance du fonds air-bois :
  - . préparation et/ou animation des comités techniques "instruction", "animation",
  - . participation aux instances de gouvernance du plan Oxygène puis de la Prime Air Bois
  - . participation au comité de suivi Ecoreno'v, au sein duquel la Prime Air Bois est présentée ;
- axe 2 : animation et accompagnement :
  - . l'espace info énergie conseil, oriente et accompagne les habitants de la Métropole dans leur projet de remplacement de leur chauffage au bois,
  - . les communes ont été mobilisées régulièrement pour relayer le dispositif et encouragées à verser localement une prime complémentaire ;
- axe 3 : communication et sensibilisation :
  - . depuis le lancement du dispositif, 15 événements "forum bois" ont été organisés en soirée avec l'aide des communes,
  - . organisation de webconférences et participation aux webinaires régionaux inter-fonds air bois organisés par l'Ademe, la Région et l'État,
  - . les entreprises sont régulièrement informées via des mails et une newsletter trimestrielle, et visitées pour fournir conseils et documentation
  - . mise en place d'une action de parrainage entre bénéficiaire et futur bénéficiaire.

### **4° - Développement d'actions visant les économies d'eau potable à destination des publics métropolitains**

Différents projets de communication ont pu être menés sur l'année 2021 :

- La thématique eau est intégrée au dispositif "appart'énergie" - volet consommation et économie : espace déployé sur les salons et autres événements, permettant de reconstituer un appartement et ses différents postes consommant de l'électricité et de l'eau. Des messages et conseils pour économiser l'eau y sont dispensés, tout en faisant le lien avec des outils disponibles via la Métropole ou Eau du Grand Lyon (compte personnel des abonnés en ligne permettant de paramétrer des alertes fuite, simulateur de consommation, etc.). Un quizz électronique permet de s'approprier les messages dans un cadre ludique,
- Organisation ou participation à 7 événements pour permettre de sensibiliser un public large (grand public et professionnels) aux thématiques du cycle de l'eau (économies d'eau, gestion des eaux pluviales, pollution des eaux, ...),
- Prêt de mallettes diagnostiques à des foyers en demande. Cet équipement permet d'enregistrer ses consommations (minuteur et compteur de douche) et ensuite de bénéficier de conseils pour estimer les gains potentiels en termes d'économie d'eau,
- 8 séances de sensibilisation et de formation aux économies d'eau auprès des acteurs sociaux. Cela a permis de former 67 professionnels en 2021,
- Réalisation d'un groupe de travail autour de la thématique de l'eau à destination des services communaux. Cela fait suite au benchmark réalisé en 2020 auprès des communes pour identifier leur niveau d'appropriation et leurs besoins concernant les usages de l'eau et le lien avec les économies d'eau pour leur patrimoine.

## II – PROGRAMME SYNTHÉTIQUE ANNÉE 2022

Le programme détaillé est annexé à chacune des 4 conventions.

### 1° - Programme général d'activités

Parmi les nouvelles missions et les évolutions proposées en 2022 :

- **Communication et événementiel** : stratégie de simplification et de clarification des marques (espace info énergie au profit de l'ALEC ; FAIRE au profit de France réno'v), développement et animation des communautés digitales (300 visites uniques / jour, 5000 abonnés tous réseaux confondus), 4 newsletters ALEC trimestrielles, 11 newsletters « Espace conseil » mensuelles, et des newsletters dédiées à certains dispositifs ou cibles, avec un taux d'ouverture d'au moins 25%, Organisation d'un grand événement centré sur la thématique de l'habitat, participation à au moins 2 salons à rayonnement local (ou plus selon la programmation sur le territoire) ;
- **Accompagner les usages et les pratiques** :
  1. **Sensibilisation** : 10 visites de sites incluant l'élaboration de fiches de sites en amont, 18 « interventions » ponctuelles sur la thématique de la rénovation énergétique en présentiel ou en visio, 6 « interventions » longues sur la même thématique (stands sur plusieurs journées et/ou mobilisant plusieurs conseillers), 12 « interventions » courtes sur d'autres thématiques (en particulier la sobriété, diverses thématiques Climat) en présentiel ou visio, 4 « interventions » longues sur ces autres thématiques
  2. **Éducation à l'école** : Saison 2021-2022 : 17 classes dont 12 animées par l'ALEC, 3 par Hespul et 2 par Oïkos, Saison 2022-2023 : 20 classes dont 14 animées par l'ALEC et 4 par Oïkos
  3. **Éducation dans les collèges** : Saison 2022-2023 : 8 collèges (obj SDE 5) dont 3 ALEC, et 5 entre Hespul/Oïkos ;
  4. **Défi Déclics** : mobiliser les envies d'agir des ménages dans leurs sphères privées : édition 2021-2022 : 150 foyers, 15 équipes. Edition 2022-2023 : 200 foyers, 20 équipes
  5. **Bureaux à énergie positive** : 7 nouvelles équipes en 2022
  6. **Ecolo** : contribution au déploiement du service
  7. **Encapaciter les ambassadeurs du changement** : 3 form'actions climat et accompagnement individuel des ambassadeurs
  8. **Encapaciter les acteurs de terrain sur la dimension énergétique de la précarité** : rendre autonomes les travailleurs sociaux et autres professionnels de terrain en les formant et en leur mettant à disposition des outils d'animation collectives ou d'accompagnement individuel des ménages en précarité énergétique
- **Informier, Conseiller, Orienter** : 11 707 actes d'informations, 1 142 actes de conseils personnalisés
- **Accompagner les stratégies et les réalisations des maîtres d'ouvrage professionnels** :
  1. **Mobilisation des réseaux et prospection des maîtres d'ouvrage** : Cartographie des principaux acteurs du secteur tertiaire privé et de leurs réseaux (organisations à but non lucratif et entreprises), Veille et participation à 1 à 2 événements partenaires/têtes de réseaux par trimestre, Élaboration d'une liste ciblée de réseaux partenaires à approcher, 1 à 2 têtes de réseaux approchées par trimestre, Prospection : 15 à 20 nouveaux maîtres d'ouvrage qualifiés par mois (sur 10 mois)
  2. **Accompagnement de projets Prime Eco-chaleur** : 90 accompagnements, 30 instruction de demande de subvention, 15 instruction de demande de versement après travaux, 1 demande de versement du solde après 1 an de travaux,
  3. **Accompagnement de stratégies et projets du tertiaire privé** (hors Prime Eco-chaleur & hors secteur de la santé)
  4. **Accompagnement des acteurs du secteur médico-social** : programme CHARME
  5. **Référentiels habitat et bureaux durables** : hotline à 80 contacts, 5 à 10 projets instruits
  6. **Mobilisation de 10 communes et accompagnement renforcé de 2 communes** dans le cadre des plans climat communaux
  7. **GT énergie et patrimoine** : 2 groupes de travail en 2022
- **Recherche et expérimentation** : Conception Renov'Expérience (répartie dans les deux conventions : 40 % dans le programme général, 60 % dans écoréno'v), co-construction de nouvelles actions de mobilisation et d'implication citoyennes, intégration du cadastre énergétique dans l'audit énergétique et le suivi des consommations, étude de positionnement d'une offre de soutien à la sortie du fioul et au développement du solaire thermique.

## **2° - Appui à la rénovation énergétique de l'habitat - Ecoréno'v**

La Métropole augmente son aide financière à l'ALEC en 2022 afin :

- De développer les actions dédiées à l'événementiel et à la communication
- De poursuivre la montée en charge des conseils de premier niveau
- D'augmenter l'accompagnement de nouvelles copropriétés
- D'augmenter l'accompagnement des propriétaires de maisons individuelles
- De poursuivre l'instruction technique des dossiers du parc social et l'évolution du règlement d'aides,
- De former des travailleurs sociaux sur la dimension énergétique de la précarité,
- D'accompagner des copropriétés dans le conseil aux actions post travaux pour l'atteinte des gains énergétiques calculés,
- De renforcer les actions d'animation de la filière professionnelle : repérage, démarchage, communication et notamment en ce qui concerne les filières de la transaction immobilière (reprise par la Métropole d'un programme financé jusqu'alors par les CEE et qui a porté ses fruits).
- D'analyser les données de consommation après travaux dans le cadre du partenariat conclu avec les distributeurs d'énergie (Enedis et GRDF),
- De participer aux instances de gouvernance de la plateforme,
- De participer aux réflexions et à l'évolution des interventions en ce qui concerne Ecoréno'v et sur la mise en place du service public de la performance énergétique de l'habitat.

## **3° - Animation du fonds air-bois**

Le programme d'actions sera renforcé en 2022 sur les chantiers suivants :

- maintenir la dynamique de communication et de sensibilisation en présentiel si les conditions sanitaires le permettent, ou sous d'autres formes dans le cas contraire,
- le système de parrainage préparé en 2021 sera proposé aux bénéficiaires début 2022,
- les derniers "forums bois" seront organisés dans les communes "à enjeu" ciblées dans l'enquête de préfiguration n'ayant pas encore reçu ce type d'événements. Une communication importante aura lieu pour annoncer ces événements en collaboration avec les services civiques de la Métropole,
- mobilisation des professionnels et revendeurs de matériel, y compris des grandes surfaces de bricolage, par des visites et proposition de visuels,
- les évolutions récentes du dispositif à destination des familles modestes seront mises en avant et des opérations spécifiques seront montées.

## **4° - Sensibilisation au cycle de l'eau**

Quatre axes constituent le programme d'actions 2022 :

- Axe 1 : communication et événementiel grand public,
- Axe 2 : conseils grand public aux économies d'eau par l'EIE,
- Axe 3 : animation et conseils auprès des acteurs publics et relais,
- Axe 4 : gouvernance.

Pour répondre aux enjeux de préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, il a été choisi d'élargir les thématiques abordées à l'ensemble du cycle de l'eau (écogestes, réduction des pollutions, gestion des eaux pluviales, ...). Cette sensibilisation se fera, entre autre, par le biais :

- D'animations sur le terrain (salons, conférences, foire, ateliers, etc.),
- D'outils (simulateurs de consommation, etc.), de fiches conseils, disponibles sur les sites internet de l'EIE et de l'ALEC,
- Poursuite les sessions de formation des travailleurs sociaux aux ecogestes et rappel de l'existence du Fonds Solidarité Logement eau (FSL) pour les foyers en difficulté pour le paiement de leur facture d'eau,
- Poursuite des prêts de mallettes diagnostiques aux foyers demandeurs. Et poursuite du travail débuté en 2021 pour permettre leurs accès via des structures de proximité afin de démocratiser leur utilisation,
- Participation de l'ALEC à la concertation sur l'eau porté par la Métropole de Lyon via la réalisation d'un défi dé clic eau dédié.